

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Champignonneurs amateurs d'Erguël **Le contrôleur n'attend plus que vous**

Depuis cette année, Saint-Imier a son contrôleur officiel de champignons. En cas de doute sur la nature de la cueillette, un coup de fil peut s'avérer utile...



Nicolas Schwab en plein exposé lors des journées romandes de mycologie.

Nicolas Schwab est un passionné. A 18 ans à peine, il était en possession du diplôme d'expert délivré par l'Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons (VAPKO). Actuellement en troisième année de formation d'informaticien au ceff INDUSTRIE à Saint-Imier, il est aspirant membre de la commission scientifique de l'Union suisse des sociétés de mycologie.

Membre, entre autres, de la Société mycologique et botanique d'Erguël, cet habitant de Renan fréquente régulièrement les semaines d'études mises sur pied ici et là. Désireux de mettre ses connaissances au service de la collectivité, il a contacté la Municipalité de Saint-Imier l'an passé. Ainsi, depuis cette année, il officie comme contrôleur pour les cinq communes qui constituent la zone du projet de fusion de l'Erguël, à savoir Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary.

Un numéro de téléphone dédié

Les champignonneurs amateurs qui nourrissent ne serait-ce que le plus petit doute sur la comestibilité de leur cueillette, peuvent directement s'adresser à Nicolas Schwab. Pour prendre rendez-vous, un coup de fil ou un message WhatsApp au 079 521 71 27 suffit. Il est également possible d'envoyer un courriel à l'adresse nicolasschwabmyco@gmail.com.

Si je ne suis pas en mesure de procéder au contrôle, je redirige mes interlocuteurs vers des collègues », explique le jeune expert. « Des contrôleurs sont à l'œuvre dans plusieurs localités de la région, à La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Tramelan, Tavannes, Bienne ou encore Val-de-Ruz. »

L'important, en effet, est de ne pas perdre de temps. « Le contrôle doit dans toute la mesure du possible intervenir le jour même, au plus tard le lendemain », précise Nicolas Schwab. « Les champignons se détériorent très rapidement. »

Contrôle gratuit

« Le contrôle devrait être effectué dans tous les cas où le champignon est consommé d'une quelconque façon », insiste Nicolas Schwab. « Le contrôleur élimine, entre autres, également les exemplaires trop vieux, douteux, indigestes ou provenant de milieux pollués. Certains champignons particuliers ne doivent par ailleurs pas être consommés par certaines personnes. »

Contrairement à ce que pensent parfois les gens, le contrôle est « complètement gratuit ». Enfin, « les personnes ayant ramassé plus de champignons que la limite légale n'ont rien à craindre du contrôleur ». Ce n'est pas dans ses fonctions de dénoncer d'éventuels contrevenants. Son rôle se limite à garantir la consommation sans danger des espèces fongiques.

Mesures hivernales dès le 1^{er} novembre

Un automobiliste averti en vaut deux! Il s'agit par conséquent de prendre note que les mesures hivernales entreront en vigueur le vendredi 1^{er} novembre prochain.

A partir de cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 15 mars 2020, de 03h00 à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des Abattoirs, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. Deux horaires différents sont appliqués. La Place des Abattoirs est à disposition de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique de 16h00 à 08h00.

Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre leur déneigement. De plus, l'Esplanade des Collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

Alimentation de Mont-Soleil De l'eau des Sauges pour la Montagne du Droit

Dans le cadre des travaux de modernisation du réseau d'eau, les Services techniques de Saint-Imier ont posé une conduite reliant le nouveau réservoir du Syndicat pour l'alimentation des Franches Montagnes en eau potable (SEF), situé à l'Assesseur, au réseau de Mont-Soleil, à l'est de la Crèmerie. Depuis le 11 octobre dernier, c'est donc l'eau du puits des Sauges qui alimente Mont-Soleil via l'Assesseur. L'ancienne station de pompage de « Sur les Crêts » est toutefois maintenue en fonction durant l'hiver 2019-2020 pour des raisons de sécurité.

Problème de facturation électronique

Suite à la mise à jour d'un logiciel informatique à la fin du mois de septembre dernier, des problèmes sont apparus dans l'envoi des factures électroniques du troisième trimestre. Certains clients qui les réceptionnent habituellement dans la banque en ligne, ont reçu dans leur boîte aux lettres des factures papier ne possédant pas de bulletin de versement. Si les factures électroniques ne devaient pas leur parvenir ces prochains jours, ces personnes sont priées de contacter le service de facturation communal au 032 942 44 00. Nous remercions toutes les personnes touchées par ce problème de leur compréhension.

(cm)

Saint-Imier, le 23 octobre 2019